



AAF Private Portfolio Bonds

Publication des produits sur le site Web



Résumé

Pas d'objectif d'investissement durable

ABN AMRO Funds Private Portfolio Bonds (le « Compartiment ») promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales/sociales

L'analyse des facteurs ESG est systématiquement intégrée au processus de prise de décision d'investissement d'ABN AMRO Funds Private Portfolio Bonds (le « Compartiment »). L'intégration ESG est définie comme le processus de reconnaissance de la matérialité financière (ou sens) des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans le cadre du processus d'investissement. Le Compartiment promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Sur le plan environnemental, le Compartiment favorise la gestion du risque climatique. Les caractéristiques sociales promues par le Compartiment se concentrent à l'échelle mondiale sur les droits humains et les normes de travail ainsi que la diversité, l'équité et l'inclusion.

Stratégie d'investissement

Pour sélectionner les titres éligibles, la Société de gestion effectue une analyse financière et extra-financière selon des critères ESG en association avec des filtres d'exclusion. La cartographie de matérialité permet de mener une analyse des entreprises individuelles informée par le contexte et d'identifier les critères clés pour chaque leader potentiel en matière de durabilité au sein de leur secteur d'activité.

Le processus de sélection des sociétés commence par l'application de filtres quantitatifs dans un univers mondial en utilisant le fournisseur de données ESG externe Sustainalytics. Ces filtres comprennent des exclusions fondées sur les activités et sur les normes (filtres négatifs), ainsi qu'une classification des scores de risque ESG (filtres positifs). L'objectif des filtres négatifs est d'éliminer des investissements les sociétés qui enfreignent les normes internationales, les activités qui pourraient avoir un effet négatif sur la société au sens large et l'environnement (comme le tabac et le charbon thermique). La Société de gestion classera ensuite les titres en fonction de leur score de risque ESG, tel qu'évalué par Sustainalytics. L'objectif de ce classement est de mieux répartir le score de risque ESG dans le portefeuille. La Société de gestion ne conservera que les titres dont le score de risque ESG est négligeable, faible, moyen ou élevé. L'investissement dans des titres ayant un score de risque ESG grave (> 40) n'est pas autorisé. En outre, dans le cadre de l'évaluation de la controverse et en utilisant Sustainalytics comme fournisseur de source de données, la Société de gestion exclura les entreprises ayant le score de controverse le plus élevé (par exemple, niveau 5-grave sur 6 niveaux de 0 à 5).

L'équipe de gestion peut investir dans des fonds externes ou internes afin d'exposer le Compartiment à des marchés spécifiques (les marchés émergents, par exemple).

L'équipe de gestion sélectionnera les titres au sein de l'univers éligible comme filtré ci-dessus et construira le portefeuille sur la base de critères financiers (descendants et ascendants) pour atteindre les objectifs financiers du fonds.

Proportion d'investissement

Le Compartiment prévoit d'investir au moins 90 % de son actif net dans des actifs qui ont été déterminés comme « éligibles » selon le processus ESG en place (d'où des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues). Par conséquent, jusqu'à 10 % des investissements peuvent ne pas être alignés sur ces caractéristiques.

Surveillance des caractéristiques environnementales/sociales

Le suivi des caractéristiques environnementales ou sociales du produit d'investissement est assuré par un cadre de contrôle dédié. La Société de gestion, par l'intermédiaire de son équipe Business Control & Oversight, effectue des contrôles avant négociation sur la base des indicateurs et des objectifs définis dans le document précontractuel, ainsi que des contrôles périodiques a posteriori pour veiller à la conformité du portefeuille avec les

engagements pris. Si la Société de gestion détecte un « élément non conforme », son équipe Business Control & Oversight l'analysera d'abord et engagera le dialogue avec le Gestionnaire d'investissement externe si nécessaire.

Sources des données et traitement

La Société de gestion fait appel au fournisseur de données externe Sustainalytics pour évaluer les caractéristiques E/S des composants du Compartiment. La Société de gestion utilise principalement les sources suivantes de fournisseurs de données :

- Sustainalytics pour les scores de risque ESG, les controverses, l'implication des produits ainsi que l'alignement avec les normes mondiales (par ex., les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales) et certains indicateurs de principales incidences négatives.
- ISS pour mesurer les indicateurs liés au carbone, récupérer des données sur certains indicateurs de principales incidences négatives et comme solution de vote par procuration.

Une fois recueillies à partir de ces sources, les données sont intégrées et stockées dans l'outil interne « front-to-back » et/ou disponibles dans le système de gestion des données dédié de la Société de gestion (qui obtient directement et en continu les données des fournisseurs)

Recherche raisonnable

L'équipe ESG de la Société de gestion effectue activement des recherches raisonnables sur les actifs sous-jacents du Compartiment. L'équipe ESG passe en revue le processus et les méthodologies mis en œuvre lors de l'examen des questions ESG et de durabilité afin de s'assurer que toutes les capacités sont en place pour mettre en œuvre un plan d'action approprié en matière d'engagement. L'équipe ESG soutient également les équipes de gestionnaires d'investissement via un dialogue interactif.

Aucun indice spécifique lié aux ESG n'a été désigné pour ce Compartiment.



Aucun objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas l'investissement durable comme objectif.



Caractéristiques environnementales/sociales du produit financier

L'analyse des facteurs ESG est systématiquement intégrée au processus de prise de décision d'investissement d'ABN AMRO Funds Private Portfolio Bonds (le « Compartiment »). L'intégration ESG est définie comme le processus de reconnaissance de la matérialité financière (ou sens) des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans le cadre du processus d'investissement. Le Compartiment utilisera une sélection de titres conformes aux critères de responsabilité ESG d'ABN AMRO Investment Solutions (la « Société de gestion »). En vertu des critères de responsabilité ESG de la Société de gestion, le Compartiment s'engage à appliquer des filtres négatifs et positifs ainsi qu'à prendre des mesures d'engagement si nécessaire. Le

Compartiment utilise une sélection de titres respectant les critères de responsabilité environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.



Stratégie d'investissement

Description de la stratégie

Pour sélectionner les titres éligibles, la Société de gestion effectue une analyse financière et extra-financière selon des critères ESG en association avec des filtres d'exclusion. Les actifs du Compartiment sont principalement alloués à des investissements conformes aux normes définies en ce qui concerne les caractéristiques environnementales et sociales promues. Le Compartiment investit principalement dans des sociétés et dans des émetteurs souverains par le biais d'instruments de créance (« les titres ») et peut également investir dans des parts ou des actions d'organismes de placement collectif, y compris des fonds cotés en bourse (ETF) (« les fonds d'investissement »).

Le processus de sélection des titres éligibles commence par l'application de filtres quantitatifs dans un univers mondial en utilisant le fournisseur de données ESG externe Sustainalytics. Ces filtres comprennent des exclusions fondées sur les activités et sur les normes (filtres négatifs), ainsi qu'une classification des scores de risque ESG (filtres positifs). L'objectif des filtres négatifs est d'éliminer des investissements les sociétés qui enfreignent les normes internationales, les activités qui pourraient avoir un effet négatif sur la société au sens large et l'environnement (comme le tabac et le charbon thermique). La Société de gestion classera ensuite les titres en fonction de leur score de risque ESG, tel qu'évalué par Sustainalytics. L'objectif de ce classement est de mieux répartir le score de risque ESG dans le portefeuille. La Société de gestion ne conservera que les titres dont le score de risque ESG est négligeable, faible, moyen ou élevé. L'investissement dans des titres ayant un score de risque ESG grave (> 40) n'est pas autorisé. En outre, dans le cadre de l'évaluation de la controverse et en utilisant Sustainalytics comme fournisseur de source de données, la Société de gestion exclura les entreprises ayant le score de controverse le plus élevé (par exemple, niveau 5-grave sur 6 niveaux de 0 à 5).

La Société de gestion peut investir dans des fonds externes ou internes afin d'exposer le Compartiment à des marchés spécifiques (les marchés émergents, par exemple). Ces fonds d'investissement promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales et remplissent les conditions requises pour être qualifiés de produit d'investissement conformément à l'article 8, paragraphe 1, du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« produits d'investissement relevant de l'article 8 du SFDR ») ou contribuent à des objectifs environnementaux et sociaux et remplissent les conditions requises pour être qualifiés de produit d'investissement conformément à l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« produits d'investissement relevant de l'article 9 du SFDR »). Pour être retenus, les fonds d'investissement externes sont sélectionnés conformément aux normes de qualité de la Société de gestion et suivent un processus de sélection ESG qualitative. Ce processus implique une analyse approfondie des points forts globaux en matière de durabilité allant de l'analyse de la philosophie et des processus d'investissement jusqu'aux capacités en place et à la construction du portefeuille. Les fonds externes peuvent ne pas appliquer le même ensemble d'exclusions et donc s'écarter de la « Politique d'investissement durable » de la Société de gestion (c'est-à-dire applicable uniquement aux investissements directs).

L'équipe de gestion sélectionnera les titres au sein de l'univers éligible comme filtré ci-dessus et construira le portefeuille sur la base de critères financiers (descendants et ascendants) pour atteindre les objectifs financiers du fonds.

Pratiques de bonne gouvernance

Dans le cadre de sa « bonne politique de gouvernance », la Société de gestion du Compartiment identifie les sociétés qui ne respectent pas les bonnes pratiques de gouvernance. Les sociétés qui ne suivent pas des pratiques de bonne gouvernance sont exclues de l'univers d'investissement initial du Compartiment. La source de données utilisée pour tous les critères mentionnés ci-dessous et pour définir le test réussite-échec en matière de gouvernance de la Société de gestion est Sustainalytics.

Composant SFDR	Indicateur	Critères d'exclusion	Description
Structure de gestion saine	Pacte mondial des Nations Unies - Principe 10	Statut Liste de surveillance et Non conforme	Le Principe 10 du Pacte mondial des Nations Unies est lié à la lutte contre la corruption et les actes de corruption et stipule que les entreprises doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et la corruption.
	Évaluation des controverses en matière de gouvernance	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, les sujets suivants sont abordés : irrégularités comptables, corruption et actes de corruption, pratiques anticoncurrentielles, sanctions et composition du conseil d'administration.
Relations avec les collaborateurs	Pacte mondial des Nations Unies - Principes 3, 4, 5 et 6	Statut Liste de surveillance et Non conforme	Les Principes 3, 4, 5 et 6 du Pacte mondial des Nations Unies sont liés aux conditions de travail. Ces principes stipulent que les entreprises doivent respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'occupation.
	Évaluation des controverses sociales	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, les sujets suivants sont inclus : liberté d'association, travail des enfants/forcé, santé et sécurité, relations communautaires, respect des droits humains, normes de travail, discrimination et harcèlement.
Conformité fiscale	Évaluation des controverses en matière de gouvernance	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, l'évitement fiscal et l'évasion fiscale sont pris en compte.
Rémunération du personnel	Évaluation des controverses en matière de gouvernance	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, la rémunération est prise en compte.

Les exigences de bonne gouvernance décrites dans le Règlement SFDR ne s'appliquent qu'aux investissements dans des sociétés.



Proportion des investissements

Le Compartiment investit au moins 90 % de son actif net dans des actifs qui ont été déterminés comme « éligibles » selon le processus ESG en place (d'où des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S)).

Par conséquent, jusqu'à 10 % des investissements peuvent ne pas être alignés sur ces caractéristiques (#2 Autres). Le terme « #2 Autres » comprend des fonds d'investissement (y compris des ETF) qui ne sont pas des « produits d'investissement relevant de l'article 8 du SFDR » ou des « produits d'investissement relevant de l'article 9 du SFDR », des produits dérivés, des dépôts bancaires à vue, y compris les liquidités détenues sur des comptes courants auprès d'une banque accessible à tout moment. Ils sont utilisés à des fins d'investissement, de couverture ou de gestion efficace du portefeuille. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale associée à ces investissements. Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce Compartiment est disponible dans le prospectus de ce Compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.



Surveillance des caractéristiques environnementales ou sociales

La surveillance et la supervision avant et après négociation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment sont effectuées par la Société de gestion. Le suivi des caractéristiques environnementales ou sociales du produit d'investissement est assuré par un cadre de contrôle dédié. La Société de gestion, par l'intermédiaire de son équipe Business Control & Oversight, effectue des contrôles avant négociation sur la base des indicateurs et des objectifs définis dans le document précontractuel, ainsi que des contrôles périodiques a posteriori pour veiller à la conformité du portefeuille avec les engagements pris. Si la Société de gestion détecte un « élément non conforme », son équipe Business Control & Oversight l'analysera d'abord et engagera le dialogue avec le Gestionnaire d'investissement externe si nécessaire. Selon la nature de la non-conformité, l'équipe ESG de la Société de gestion peut décider de la surveiller à l'aide de sa « Liste de surveillance ESG » exclusive. Si la non-conformité persiste au fil du temps, un processus de remontée est mis en place par la Société de gestion pour garantir un plan de correction en temps voulu et dans le meilleur intérêt des actionnaires.



Méthodologies

L'analyse des facteurs ESG est intégrée au processus de prise de décision d'investissement. La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues est évaluée par l'application d'une méthodologie d'évaluation ESG exclusive.

Du côté des entreprises :

- Absence de sociétés qui ne répondent pas aux critères définis dans la liste d'exclusion de la Société de gestion et qui sont jugées incompatibles avec la promotion des caractéristiques E/S (p. ex. tabac, armes controversées).
- Évaluation du niveau de controverse - l'implication dans des controverses est une mesure clé des performances ESG. L'évaluation du niveau de controverse reflète dans quelle mesure une société est impliquée dans des polémiques et la façon dont elle gère ces polémiques.
- Conformité au Pacte mondial des Nations Unies - Le Pacte mondial des Nations Unies est la plus grande initiative en matière de durabilité des entreprises au monde visant à encourager ces acteurs et les sociétés du monde entier à adopter des politiques durables et socialement responsables, et à rendre compte de leur mise en œuvre. Le Pacte mondial des Nations Unies est un cadre fondé sur des principes pour les entreprises, qui énonce dix principes dans les domaines des droits humains, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies sont issus de : la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.
- Scores de risque ESG : les scores de risque ESG mesurent l'exposition d'une entreprise aux risques ESG importants spécifiques à un secteur et la manière dont celle-ci gère ces risques. Cette méthode multidimensionnelle de mesure du risque ESG combine les concepts de gestion et d'exposition pour parvenir à une évaluation absolue du risque ESG.
- Émissions de GES du scope 1 - les émissions du scope 1 sont issues des opérations internes d'une entreprise, y compris la production d'énergie sur site, les flottes de véhicules, les opérations de fabrication et les déchets.
- Émissions de GES du scope 2 - les émissions du scope 2 sont des émissions indirectes générées par la production d'énergie utilisée par l'entreprise.

Du côté des émetteurs souverains :

- Absence de pays qui ne répondent pas aux critères définis dans la liste d'exclusion de la Société de gestion et qui sont jugés incompatibles avec la promotion des caractéristiques E/S (c'est-à-dire les pays figurant sur la liste des sanctions d'ABN AMRO, ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ratification de l'Accord de Paris, ratification de la Convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants).
- Notations du risque pays - Les notations du risque pays mesurent le risque pour la prospérité et le développement économique à long terme d'un pays en évaluant sa capacité à utiliser et gérer sa richesse de manière durable.
- Émissions des gouvernements.



Sources des données et traitement

La Société de gestion fait appel au fournisseur de données externe Sustainalytics pour évaluer les caractéristiques E/S des composants du Compartiment. La Société de gestion utilise principalement les sources suivantes de fournisseurs de données :

- Sustainalytics pour les scores de risque ESG, les controverses, l'implication des produits ainsi que l'alignement avec les normes mondiales (par ex., les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales) et certains indicateurs de principales incidences négatives.
- ISS pour mesurer les indicateurs liés au carbone, récupérer des données sur certains indicateurs de principales incidences négatives et comme solution de vote par procuration.

Une fois recueillies à partir de ces sources, les données sont intégrées et stockées dans l'outil interne « front-to-back » et/ou disponibles dans le système de gestion des données dédié de la Société de gestion (qui obtient directement et en continu les données des fournisseurs). Les informations sont également disponibles via des portails dédiés développés par des fournisseurs de données externes, dont l'accès est limité à des utilisateurs spécifiques de la Société de gestion. La Société de gestion vérifie que les données sont disponibles, rapportées (ou calculées) et fiables au fil du temps. Au cas par cas (par exemple, si un score ESG est manquant), la Société de gestion peut utiliser d'autres sources d'information pour formuler sa propre opinion sur l'adéquation ESG de toute opportunité d'investissement avec la stratégie du Compartiment.



Limitations aux méthodologies et aux données

Les méthodologies et les données utilisées présentent les limites suivantes :

- Qualité des données : l'approche suivie inclut l'analyse quantitative et qualitative des caractéristiques de durabilité d'une entreprise. La méthodologie est soumise à des limitations, notamment la dépendance à la qualité des données fournies par les sociétés bénéficiaires des investissements ou les fournisseurs de recherche tiers, ainsi que la quantification des données qualitatives.
- Couverture : Les analystes globaux, l'équipe ESG et l'équipe de gestion responsables de l'analyse du Compartiment ne sont pas suffisamment fournis pour couvrir l'ensemble de l'univers d'investissement et des limites méthodologiques existent. En outre, en ce qui concerne les fournisseurs de données externes, bien que le nombre d'entreprises couvertes par les fournisseurs de données ait considérablement augmenté au fil du temps et que ce nombre continue à augmenter, il peut arriver qu'une entreprise spécifique ne soit pas évaluée par eux. En effet, soit le fournisseur de données ne couvre pas l'entreprise en question, soit l'entreprise n'a pas fourni les données nécessaires à une évaluation appropriée par le fournisseur de données.
- Écart dans les scores : Les données utilisées pour l'analyse du Compartiment sont obtenues auprès de différents fournisseurs de données qui ont des méthodologies différentes pour évaluer la performance ESG/Durabilité. Le résultat de leur évaluation peut dans une certaine mesure être subjectif et incohérent.
- Données estimées : tous les points de données ne sont pas des données rapportées et certaines des données utilisées sont des estimations. Par exemple, dans le cas des notations carbone ou ESG, certains des calculs les plus techniques reposent sur des estimations.



Recherche raisonnable

L'équipe ESG de la Société de gestion effectue activement des recherches raisonnables sur les actifs sous-jacents du Compartiment. L'équipe ESG passe en revue le processus et les méthodologies mis en œuvre lors de l'examen des questions ESG et de durabilité afin de s'assurer que toutes les capacités sont en place pour mettre en œuvre un plan d'action approprié en matière d'engagement. L'équipe ESG soutient également les équipes de gestionnaires d'investissement via un dialogue interactif. L'équipe ESG surveille les investissements sous-jacents du Compartiment par rapport à l'objectif global d'investissement durable, ainsi que les indicateurs de durabilité pour toutes les participations du Compartiment. Si une participation est identifiée comme ne satisfaisant pas aux caractéristiques de durabilité du Compartiment, l'équipe ESG examinera la question plus en détail en menant une analyse interne. En outre, l'équipe ESG est chargée d'examiner périodiquement les listes d'exclusion, d'évaluer la pertinence des dernières informations ESG concernant les sociétés soumises à des restrictions et de mettre à jour les listes en conséquence, ajustant ainsi les portefeuilles. L'équipe ESG s'assure également de la bonne compréhension et de la bonne mise en œuvre des exigences réglementaires en matière de finance verte, comme le SFDR, les RTS ou la Taxonomie sur l'ensemble de la gamme de produits.



Politiques d'engagement

Afin de garantir l'homogénéité du vote pour toute la gamme de fonds, la Société de gestion assume la responsabilité du vote et votera pour le Compartiment (lorsque les titres sont éligibles). Dans le cadre de son modèle économique de conseil par délégation, la politique d'engagement de la Société de gestion n'inclut aucune action d'engagement directe avec les sociétés. Néanmoins, l'engagement sur des enjeux importants peut être effectué au niveau du Groupe de la Société de gestion (par le biais, entre autres, d'un programme d'engagement collaboratif).

Les politiques d'engagement et de vote de la Société de gestion sont disponibles sur son site Internet.



Indice de référence désigné

Aucun indice spécifique lié aux ESG n'a été désigné pour ce Compartiment.